



DECISION N° ~~DA/FEICOM/DG DU~~ 27 AUG 2025

Pour la maîtrise d'œuvre des travaux de construction du bâtiment annexe de l'Agence Régionale du FEICOM pour l'est à Bertoua.

DIRECTION GENERALE/HEAD OFFICE

~~25/N° DA/FEICOM/DG/DMRFD/SDAS/SMA/WSS~~

LE DIRECTEUR GENERAL,

VU la Loi N°2017/010 du 12 Juillet 2017 portant Statut Général des Etablissements Publics ;

VU le Décret N°2018/635 du 31 octobre 2018 portant réorganisation du Fonds Spécial d'Equipement et d'Intervention Intercommunale ;

VU le Décret N°2006/299 du 20 septembre 2006 portant nomination de Monsieur AKOA PHILIPPE CAMILLE Directeur Général du FEICOM ;

VU le Décret N° 2018/366 du 20 Juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

VU le Dossier d'Appel d'Offres National Restreint n°004/AONR/FEICOM/CIPM/2025 du 27 mars 2025, pour la maîtrise d'œuvre des travaux de construction du bâtiment annexe de l'Agence Régionale du FEICOM pour l'est à Bertoua

DECIDE:

Article 1er : La Société LE COMPETING BP : 7214 Yaoundé, Tél. : (+237) 243 89 96 13 / (+237) 699 50 11 77, est déclarée adjudicataire du Dossier d'Appel d'Offres cité supra, pour le montant de soixante-onze millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf Mille quatre cent cinquante-trois (71 999 453) FCFA CFA TTC. Elle compte exécuter le marché dans un délai de seize (16) mois à compter de la date de notification de l'ordre de service de démarrage.

Article 2 : Le Responsable de ladite société est invité à se présenter à la Direction de la Mobilisation des Ressources Financières, de la Dépense et de la Comptabilité (Services des Marchés et Approvisionnements) du FEICOM pour l'établissement du Marché y afférent.

Article 3 : La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera. /-

Fait à Yaoundé, le 27 AUG 2025

AMPLIATIONS :

- ✓ MINMAP ATCR;
- ✓ ARMP;
- ✓ P/CIPM/FEICOM;
- ✓ INTERESSE;
- ✓ ARCHIVES/CHRONO.



*Philippe Camille Akoa*  
MAGISTRAT HORS-HIERARCHIE